



**ARRETE**  
**ETABLISSANT UNE LISTE D'APTITUDE**  
**AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**  
**AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE**  
**SANS EXAMEN**

**Le Président du CENTRE DE GESTION DU CHER,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L523-1 et L523-5,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissements affiliés au CENTRE DE GESTION DU CHER,

Vu les Lignes Directrices de Gestion concernant les promotions internes du CDG 18,

Vu les Lignes Directrices de Gestion des collectivités affiliées au CDG 18,

Vu le courrier en date du 16 juin 2023 informant le candidat reçu de la décision prise par le Président du Centre de Gestion du Cher,

Vu la demande de réinscription formulée par un agent inscrit sur la liste d'aptitude à la promotion interne,

**ARRETE**

**Article 1er** : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'AGENT DE MAITRISE au titre de la promotion interne sans examen avec effet du **1<sup>er</sup> juillet 2023**, est établie pour 2 ans, soit jusqu'au 30 juin 2025.

**Article 2** : La liste d'aptitude est reconductible pour 1 année supplémentaire, sur demande écrite des agents 1 mois avant l'expiration du délai de validité de cette liste, et fixée comme suit par ordre alphabétique :

CIVILITE	NOM	PRENOM	COLLECTIVITE / ETABLISSEMENT
M.	AUCHAPT	Laurent	Touchay
M.	BONTEMPS	Joël	La Chapelle d'Angillon
M.	BORDEREAU	Adrien	St Florent sur Cher
M.	BORGÈS	Fernando	Foëcy
M.	CHABANCE	Arnaud	SITS de Chârost-St Florent
Mme	CHAPUS	Virginie	St Amand-Montrond
M.	CHARRIÈRE	Sylvain	CDC Cœur de France
Mme	COLIN	Marie-Laure	St Florent sur Cher
M.	DANGERS	Loïc	Argent sur Sauldre
M.	FAURE	Laurent	Sancerre
M.	GABILLAT	Thierry	Châteaumeillant
Mme	GASTÉ	Stéphanie	La Guerche sur l'Aubois
Mme	GAUCHER	Sylvie	CCAS de St Doulichard
M.	GOHLER	Xavier	St Amand-Montrond
M.	LEFEBVRE	Laurent	St Germain du Puy
Mme	MARCHAND	Fabienne	St Germain du Puy

M.	MILLÉRIOUX	Jean-Michel	Sancerre
Mme	MORAIN	Nathalie	Belleville sur Loire
Mme	PERROT	Stéphanie	St Germain du Puy
M.	RENAUD	Joël	St Doulichard
Mme	TILLIER	Véronique	St Amand-Montrond
M.	TOUZEAU	Luc	Rians

**Réinscription sur liste d'aptitude pour 1 an :**

M.	AUFAUVRE	Sébastien	St Germain du Puy
----	----------	-----------	-------------------

**Article 3** : Le présent arrêté est transmis à la Préfecture du Cher.

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

**19 JUN 2023**



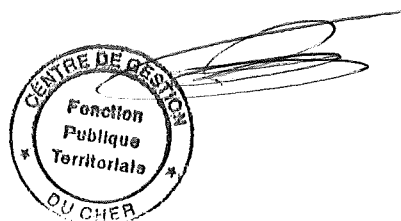
Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Plaimpied-Givaudins le 16 juin 2023,  
Le Président du CDG 18

Pour le Président,

La Directrice Générale des Services du CDG 18,  
Mme Yveline ROUX-BÉRANGER



**DUREE DE VALIDITE :**

Elle est fixée par l'article 24 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale.

L'article 24 prévoit : Toute personne, inscrite sur une liste d'aptitude, qui n'est pas nommée au terme d'un délai de deux ans après cette inscription est réinscrite sur la même liste dans les conditions prévues au quatrième alinéa de l'article 44 de la loi du 26 janvier 1984 après que l'autorité compétente a reçu confirmation par écrit de sa candidature dans un délai d'un mois avant ce terme. Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire ou, en cas de dispense de stage, en qualité de titulaire.